Procès-Verbal de la Réunion de Conseil Municipal Du mercredi 19 juin 2024 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 19 juin 2024 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de SAMER.

Etaient présents: M. DOUCHAIN, M. MARTEL, M. VAN ROEKEGHEM, Mme BASTIDE, Mme POCHET, M. LOUVET, M. BAILLY, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme BEAUSSE, Mme ROUX, Mme CHATILLON, Mme DELATTRE, M. NAUDET, M. DARCHEVILLE, M. SAILLY, M. JOUGLEUX, Mme WALLE, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés: Mme LEFEBVRE (ayant donné pouvoir à M. VAN ROEKEGHEM), M. MAQUINGHEN (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN), Mme MEKLEMBERG (ayant donné pouvoir à M. BALLY), M. CARLU, M. BUIRETTE (ayant donné pouvoir à M. SAILLY), Mme COLOMBO, Mme HUDNER, M. LABONTE (ayant donné pouvoir à M. LOUVET).

19 présents + 5 pouvoirs + 3 absents

- M. le Maire prend la présidence de la réunion de conseil. Il procède à la vérification du quorum. Celui-ci étant atteint, il ouvre la séance.
- M. JOUGLEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
- M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :
 - Décisions modificatives
 - Modifications au tableau des effectifs
 - Délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif : choix du mode de gestion
 - Jardins familiaux
 - Programme de Vidéo-surveillance
 - Déclassement de voies départementales
 - Rapport annuel du délégataire service Assainissement
 - Acquisition de terrain impasse Sainte Beuve
 - Modification de convention d'occupation Allée Vivaldi
 - Dates des accueils de loisirs 2024/2025
 - Questions diverses

BUDGET

Décisions modificatives

- Budget annexe assainissement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	
21532 (21) - 100 : Réseaux d'assainissemen	-81 080,00	021 (021): Virement de la section de fonct	-1 080,00	
2315 (23) - 11 : Installation, matériel et out	80 000,00	2764 (27) : Créances sur particuliers&autre	6 000,00	
2764 (27) : Créances sur particuliers&autre	6 000,00		,	
	4 920,00		4 920,00	

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	
023 (023): Virement à la section d'investis	-1 080,00			
627 (011) : Services bancaires et assimilés	1 080,00			
	0,00			
Total Dépenses	4 920,00	Total Recettes	4 920,00	

M. VAN ROEKEGHEM explique qu'il s'agit de révisions du marché ainsi que l'installation d'un poste haute tension pour la STEP en investissement et les frais de dossier de l'emprunt souscrit en fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative au budget annexe assainissement telle qu'elle est présentée dans les tableaux cidessus.

- Budget annexe rue de Questrecques

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
Article (Chap.) - Fonction - Operation	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	
		002 (002) - 020 : Excédent de fonctionneme	-19 600,56	
			-19 600,56	
Total Dépenses		Total Recettes	-19 600,56	

M. VAN ROEKEGHEM explique qu'il s'agit de la rectification d'une erreur sur l'excédent de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative au budget annexe rue de Questrecques telle qu'elle est présentée dans le tableau cidessus.

- Budget général

			DM N°1			
		FON	CTIONNEMENT			
	Dépe	inses			Recettes	
60621	Fourniture de gaz	11 800,00				
	entretien voiries accotements feux tricolores	10 000,00	réparation feu tricolore rue de Desvres			
6168	prime d'assurances multirisques	600,00	augmentation			
673	titres annulés sur année antérieur	1 200,00	annulation de locations de salles + changement de tiers			
TOTAL		-				_
	solde	-				
		INV	/ESTISSEMENT			
	Dépe	enses			Recettes	
2315	intégration frais d'études	8 904,00	Salle lemanski	2031	frais d'études	7 860,0
				2033	frais d'insertion	1 044,0
TOTAL		8 904,00				8 904,0
	SOLDE	-				

M. VAN ROEKEGHEM explique qu'il s'agit d'intégration de frais d'études au chapitre 23 qui sont à l'origine au chapitre 20 dans l'attente du démarrage des travaux issus de cette étude en investissement et la réparation des feux tricolores rue de Desvres en fonctionnement.

M. le Maire explique que les feux rue de Desvres fonctionnent différemment, le feu est rouge et passe au vert lorsque la vitesse est respectée. Beaucoup de riverains de la rue de Desvres se plaignent de la vitesse et ce procédé devrait faire ralentir les véhicules.

M. SAILLY demande si un système d'écluses pourrait être mis en place dans cette rue.

M. le Maire explique que cette rue est actuellement une départementale classée à grande circulation et qu'il faut attendre la déviation pour que celle-ci soit déclassée et envisager par la suite un aménagement.

Mme ROUX demande si un deuxième feu pourrait être installé comme à Hesdin l'Abbé.

M. DARCHEVILLE demande quand le projet de passer en zone 30 dans le centre-ville pourra être mis en place.

M. le Maire explique qu'il va falloir travailler sur cette zone 30 lors de prochaines réunions afin de définir la zone exacte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative au budget général telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

Modifications au tableau des effectifs

- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'agent de maitrise à temps complet au 1^{er} septembre 2024.
- Transformation d'un poste d'attaché principal à temps complet en un poste d'attaché à temps complet au 1^{er} septembre 2024.
- Création d'un poste d'apprenti aux services techniques 1^{er} septembre 2024.
- M. VAN ROEKEGHEM explique que la commune avait postulé pour 2 postes d'apprenti mais que nous avons eu l'acceptation de prise en charge pour un seul. L'apprenti aura pour tuteur M. Olivier DACHICOURT. Il s'agit d'une belle opportunité pour un jeune qui souhaite se former.
- M. VAN ROEKEGHEM rappelle que le Comité Social Territorial réuni le 22/05/2024 a donné un avis favorable pour ces 3 modifications au tableau des effectifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications au tableau des effectifs.

<u>Délégation de Service Public de l'assainissement Collectif : choix du mode de gestion</u>

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) assainissement attribué à Véolia est à échéance au 31/12/2024.

M. VAN ROEKEGHEM rappelle que la commune est accompagnée par la société Stratorial pour le renouvellement du contrat d'exploitation du service Assainissement (réunion de conseil municipal du 07/12/2023).

Il y a donc lieu de se prononcer à nouveau sur le mode de gestion de ce service. Le Comité Social Territorial s'est prononcé en faveur d'une DSP le 22/05/2024.

	Points forts	Limites
Régie	Transparence et maîtrise du service Pas de procédure de mise en concurrence	Nécessité d'une forte implication des services de la VILLE Nécessité d'un personnel propre spécialisé Ensemble des risques supportés par la VILLE Modalités de mise en œuvre peu compatible avec le calendrier actuel

	T	011: 1. 11 1
Marché public	Transparence et maîtrise du service Transfert des risques liés à l'exploitation technique	Obligation d'allotissement des services Pas forcément de possibilité de négocier avec les candidats Durée du contrat relativement courte (3-5 ans) impliquant une remise en concurrence périodique Prise en charge des risques financiers par la VILLE
Concession de service public	Contrat global Responsabilité et transfert du risque au titulaire Rémunération liée aux résultats d'exploitation Mobilisation moindre de la VILLE Contrat longue durée	Externalisation du service public Maîtrise du service plus réduite Contrôle moins étroit
Concession de service public avec constitution d'une SEMOP	Idem DSP Contrôle et implication renforcée de la VILLE	Externalisation du service public Portage des risques par la VILLE à hauteur de sa participation au capital Forte ingénierie contractuelle Modalités de mise en œuvre peu compatible avec le calendrier actuel Lourdeur procédurale
Constitution d'une SPL	Gestion publique du service à travers un outil évolutif et de coopération	Suppose la mise en place d'une coopération avec <i>a minima</i> une autre personne publique et l'existence de moyens nécessaires à la gestion du service, sauf à conclure un autre contrat soumis au droit de la commande publique Modalités de mise en œuvre peu compatible avec le calendrier actuel

M. VAN ROEKEGHEM ajoute qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas de personnel compétent en assainissement pour effectuer cette gestion en régie et que budgétairement cela aurait une incidence sur les charges de personnel.

Mme ROUX demande quelle entreprise aurait la DSP.

M. VAN ROEKEGHEM explique qu'aujourd'hui le conseil municipal se prononce sur le mode de gestion et qu'il faudra lancer un appel d'offre pour la suite si la DSP est retenue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir la Délégation de Service Public (DSP) comme mode de gestion de l'assainissement collectif.

SUBVENTIONS

Jardins familiaux

Modification du plan de	iinancement
-------------------------	-------------

	JARDINS FAMILIAUX SUR VERGER COMMUNAL						
PLAN DE FINANCEMENT AU 19-06-2024							
Estimatifs en HT							
	Dépenses		Recettes				
	<u>πc</u>	нт					
Labour et hersage	600,00€	500,00€	Parc	3 580,48 €			
Aménagement de Noues	1083,60€	903,00€					
Affinage du Sol	430,00€	358,33€	Biod div 62	10816,23€			
Conception et mise en œuvre de 2 chicanes	862,00€	718,33€					
Animation en permaculture	1 500,00€	1 250,00€	Fonds Alimentaire durable	11945,00€			
Mare	5 112,00€	4 260,00€					
Animations	795,20€	954,24€					
Aménagements écologiques	3 934,60€	4721,52€					
Plantations	2987,11€	3 584,53 €					
Composteurs x 10	4308,00€	3 590,00€					
Cabanons x 10	24741,00€	20 617,50€					
Récupérateurs eaux de pluies x 10	6786,00€	5 655,00€	fonds propres	26 797,80€			
TOTAL	53 139,51€	44 282,93 €	TOTAL	53 139,51 €			

Mme BASTIDE informe le conseil municipal de la nécessité de prévoir des plantations supplémentaires afin de consolider les noues contre le ruissellement. Elle propose donc d'inclure cette nouvelle dépense dans le plan de financement. Des animations et des aménagements écologiques ont également été ajoutés et la demande de subvention « Biodiv' 62 » doit être revue en conséquence.

Aujourd'hui huit parcelles sont occupées et une neuvième demande est en cours. Les agents des services techniques de la commune doivent installer provisoirement des citernes à eau.

Mme BASTIDE a reçu plusieurs demandes d'installation de serres sur les parcelles. Elle propose d'attendre l'installation des cabanons et des récupérateurs d'eau avant d'autoriser la mise en place de serres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du plan de financement des jardins familiaux.

Programme de Vidéosurveillance

Modification du plan de financement

	Programme	de videoprotectio	n	
Dépenses e	n HT		Recettes	
caméras et licences	69 739,00 €	subvention DETR	30 474,81 €	25%
		FIPD	60 949,62 €	50%
cable et connectiqu	52 160,24€	subvention région	6 094,96 €	5%
		Fonds propres	24 379,85 €	20%
TOTAL	121 899,24 €		121 899,24 €	
TOTALTTC	146 279,09 €			
reste à charge TTC	29 255,82 €			

M. le Maire explique que le montant de la subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera moins important que prévu. Certaines dépenses de l'opération ne sont pas subventionnables par ce fond. Il est proposé d'augmenter la demande de subvention faite à la région d'autant pour tendre au 80% de subvention sur ce programme.

M. BALLY ajoute que le matériel n'a pas encore été commandé car nous sommes en attente des accords de subvention.

M.MILLE demande à quel endroit de nouvelles caméras seront installées.

M. BALLY répond qu'il est prévu de nouvelles caméras à la salle Lemanski, l'école élémentaire Lucien Coustès, les feux tricolores de la RD901 et le remplacement de plusieurs caméras obsolètes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du plan de financement pour le matériel de vidéosurveillance.

ADMINISTRATION GENERALE - TRAVAUX - URBANISME

Déclassement de voies départementales

M. le Maire informe que le projet de contournement de Samer va générer des modifications sur les itinéraires de circulation notamment à l'intérieur de l'agglomération. En conséquence, les services du département proposent les déclassements suivants :

ROUTES	<u>SECTION</u>	<u>LONGUEUR</u>	<u>DOMAIME</u> <u>ACTUEL</u>	<u>CLASSEMENT</u> <u>PROPOSE</u>
RD 52	PR 8+243 à 8+547	304 ml	Département	Commune de SAMER
RD 215	PR 8+207 à 8+376	169 ml	Département	Commune de SAMER
RD 238	PR 31+162 à 34+709	3547 ml	Département	Commune de SAMER

Une délibération avait déjà été prise en 2019 mais le linéaire a été revu à la baisse.

M. le Maire en profite pour faire un point sur l'avancée de la déviation.

M. le Préfet doit bientôt nommer le commissaire enquêteur.

Les élus s'interrogent sur l'état de certaines routes et demandent que les routes soient remises en état avec certains critères à définir avant de procéder au déclassement des voies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les déclassements proposés dans le tableau ci-dessus avec mention dans la délibération d'une remise en état des routes concernées avant le déclassement.

Rapport annuel du délégataire - service Assainissement

M. le Maire reprend les éléments importants du rapport notamment le retour sur la crise liée aux inondations et l'augmentation des volumes traités entre 2022 et 2023 (il est de 335 682 m3 en 2023 contre 251 777 en 2022).

Chiffres clés:

- 4 794 habitants desservis
- 1 973 abonnés
- 2 installations de dépollution
- 4 040 équivalents habitants de capacité de dépollution
- 54 km de réseau
- 335 6825 m3 traités

M. DARCHEVILLE ajoute qu'il faut prendre en compte que les fuites sont estimées à environ 20 % des volumes traités.

M. VAN ROEKEGHEM explique qu'à Samer nous avons un taux de rendement de 88 % sur l'eau potable.

M.MILLE ajoute qu'il n'y aura pas besoin de distribuer de bouteilles d'eau en novembre.

M. VAN ROEKEGHEM explique qu'un travail avec la CAB est en cours pour éviter ce qui s'est passé en novembre dernier. Il s'agit d'un projet d'interconnexion entre le captage de Tingry et celui du Molinet visant à sécuriser l'alimentation en eau potable des communes membres du Syndicat des Eaux de Samer et Environs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

Acquisition de terrain impasse Sainte Beuve



M. le Maire explique qu'une partie de l'impasse Sainte Beuve est propriété de « l'indivision Durieux ». Il est proposé d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune. L'acte sera dressé par Maitre Arquembourg.

M. BALLY ajoute que cela permettra de faire les travaux de voirie demandés par les riverains, notamment l'enrobé.

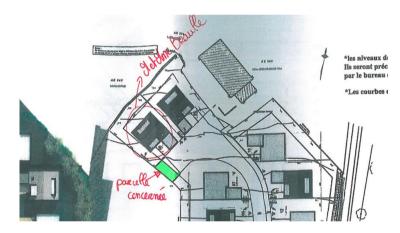
M. le Maire explique que pour le moment des cailloux ont été remis de façon provisoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cette parcelle.

Convention d'occupation Allée Vivaldi

M. le Maire souhaite modifier la délibération du 09/10/2023 accordant occupation du domaine public à M. et Mme BRAULLE résidant 92 Allée Vivaldi. Il est proposé de réduire la parcelle laissée en occupation de moitié (uniquement du côté de leur habitation).

M. le Maire explique que M. et Mme BRAULLE ont déjà aménagé la parcelle entière mais cela crée des conflits avec le voisinage. Il souhaite laisser libre la deuxième partie de la parcelle pour le stationnement.



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réduire de moitié la parcelle laissée en occupation à M. et Mme BRAULLE.

ECOLE - JEUNESSE - LOISIRS

Dates des accueils de loisirs 2024/2025

M. LOUVET propose les dates suivantes :

Maternel / Primaire / Ados

- Toussaint : du 21 au 25/10/2024

- Hiver: du 10 au 14/02/2025

Printemps: du 07 au 11/04/2025

- Juillet : du 07 au 25/07/2025

Maternel / Primaire

Août : du 28/07 au 14/08/2025

Permanent du Mercredi : du 04/09/2024 au 02/07/2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les dates des accueils de loisirs pour 2024/2025 comme présentées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Salle polyvalente

Mme BEAUSSE propose la gratuité pour la location des salles pour les associations organisant des animations au bénéfice du Téléthon. Le Téléthon se déroulera entre le 15/10/2024 et le 15/12/2024.

- M. MARTEL fait remarquer que pour exemple une association organise un évènement mais ne reverse que 100 € au Téléthon.
- M. LOUVET propose la gratuité d'une salle à condition que les associations s'engagent à reverser l'intégralité des bénéfices obtenus au Téléthon.
- M. MILLE propose de faire payer les salles et de rembourser si l'association présente un justificatif de reversement des bénéfices au Téléthon.
- Mme ROUX propose de diminuer le montant de la location pour les associations organisatrices d'évènements dans le cadre du Téléthon.
- M. le Maire décide d'abandonner cette proposition et de laisser les associations louer les salles et payer le prix fixé habituellement.

Mme BEAUSSE propose de supprimer la location de la salle polyvalente sans cuisine. Les locataires de la salle polyvalente ont pris l'habitude d'utiliser la cuisine même quand elle n'a pas été réservée. Cela donne plus de travail aux employés quand la cuisine est à nettoyer alors qu'elle n'a pas été utilisée. Le conseil municipal décide de ne plus proposer le tarif de location de la grande salle polyvalente sans cuisine.

Mme BEAUSSE rappelle les conditions en cas d'annulation pour force majeure inscrite dans le contrat de location de salle et explique que la mairie est libre d'apprécier le motif pour annuler et rembourser une location de salle.

Projet de décorations de Noël réalisées à partir de dessins d'enfants

M. BALLY présente le projet de Mme MEKLEMBERG.

Les enfants seraient les créateurs de décorations lumineuses de fin d'année. L'idée serait d'organiser un concours de dessins aux enfants de Samer (âgés de 3 à 10 ans).

3 dessins par an seraient sélectionnés et seraient reproduits en décor lumineux et accrochés sur la place Foch. La société Blachere met à notre disposition :

- Des fiches de dessin pour les enfants,
- Une urne
- L'appel à projet

Ce kit coûte 200 euros HT

Chaque dessin reproduit en décor lumineux coûte environ 800 euros HT (ce prix est une moyenne, car chaque dessin aura un tarif individuel en fonction de sa complexité).

Si nous réalisons 3 décors lumineux cette année, le Kit de 200 euros nous est offert.

Ce projet décoration est sans engagement.

Le concours de dessins doit être mis en place début septembre 2024, car la Société Blachere a besoin des dessins dès fin septembre pour livraison fin novembre/début décembre.

Les élus se posent des questions sur ce projet :

- Dimensions des décorations
- Jalousie de certains enfants

Mme BASTIDE propose que les enfants réalisent les dessins dans le cadre d'une activité mise en place par les écoles pour éviter que ce soit les parents qui fassent les dessins mais cela parait difficile de demander aux enfants de faire des dessins sur le thème de Noël en septembre notamment pour les petits et les tout-petits qui viennent tout juste de faire leur rentrée des classes.

Les élus sont d'accord sur le principe mais souhaitent des informations complémentaires.

La séance est close à 22h05.

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Christophe DOUCHAIN. David JOUGLEUX.